

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JANVIER 2011

Membres en exercice :
 17
 Membres présents :
 13
 Suffrages exprimés :
 14

L'an deux mille onze, le dix huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-France THERON, Maire.

Date de la convocation : **13 janvier 2011.**

Présents : Marie-France THERON, Jean-Claude PEREZ, Corine BLANCHARD, Claudie MARQUETON, Noël COURTIN (Adjoints), Didier CAZIMAJOU, Michel COUSSEAU, Thierry RENAUD, Ghislaine GIFFARD, Pascal MORTIER, Stéphanie BAYLE, Jean-Claude VACHER, Christiane CAZIMAJOU (Conseillers Municipaux).

Absente avec délégation : Patrick DESVAUX (pouvoir à Didier CAZIMAJOU).

Absent excusé : Néant

Absents : Dominique HAVERLAN, Stéphane ENGEL, Fanny JACQUE.

Secrétaire de séance : Ghislaine GIFFARD.

Préambule

Madame Marie-France THERON, Maire, donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 14 décembre 2010. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibérations

AUTORISATION D'EFFECTUER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement des opérations suivantes, avant le vote du budget primitif 2011, correspondant au ¼ des crédits ouverts au titre de l'exercice 2010, déduction faite du remboursement du capital des emprunts :

Pour le budget de la Commune :

(1.668.209,07 € - 139.028,00 €) : 4 = 382.295,27 € arrondi à 382.295,00 € ;

Programmes		Article		Montant
N°	Libellé	N°	Libellé	
170	Matériel, mobilier divers et logiciels	2188	Divers	34.200,00 €
190	Eglise	2188	Divers	400,00 €
194	Cimetière communal (n°14)	2312	Divers	25.300,00 €
202	C.A.B. (n°9) – voirie et parking	2312	Divers	82.000,00 €
229	Voirie non déléguée (n°41)	2312	Divers	132.000,00 €
258	Accessibilité handicapés	2031	Divers	5.000,00 €
ONA	Opérations non affectées	45811	Travaux sur voirie CDC	90.000,00 €
OPFI	Opérations financières	020	Dépenses imprévues	13.395,00 €
TOTAL				382.295,00 €

Pour le budget de La Forge :

(93.558,32 € - 19.300,00 €) : 4 = 18.564,58 € arrondi à 18.564,00 € ;

Programmes		Article		Montant
N°	Libellé	N°	Libellé	
10001	La Forge	2188	Divers	17.500,00 €
OPFI	Opérations financières	020	Dépenses imprévues	1.064,00 €
TOTAL				18.564,00 €

CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la vidéo protection installée sur certains sites sensibles de la commune, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de maintenance proposé par la Société BLOKOS (33700 MERIGNAC) pour un coût de 75,00 € HT par mois pour une visite annuelle.

TELETRANSMISSION DES ACTES – CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL AVEC JVS MAIRISTEM

Afin d'assurer la maintenance du logiciel de transmission des actes administratifs, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat proposé par la Société JVS Mairistem pour un coût annuel de 120,00 € HT.

CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA CLIMATISATION DE LA CLASSE MOBILE DE L'ECOLE MATERNELLE

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le renouvellement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, du contrat de maintenance de la climatisation de la classe mobile de l'école maternelle proposé par la SARL FONTEYRAUD (33410 CADILLAC) pour un coût annuel de 143,00 € HT.

PLACEMENTS SUR COMPTES A TERME

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide de replacer sur des comptes à terme les montants suivants :

- 50.000,00 € jusqu'en septembre 2011
- 250.000,00 € jusqu'en décembre 2011.

TRANSFERT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Le Conseil municipal, vu l'article L.5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et les statuts du Syndicats Départemental d'Energie Electrique de la GIRONDE (SDEEG), décide, à l'unanimité, de transférer au

SDEEG pendant une durée de 9 ans les prérogatives suivantes à partir du 01 février 2011 :

- maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses ;
- maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental.

MAITRISE DE L'ENERGIE – AUDIT DU SDEEG

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander au SDEEG qu'il effectue un audit énergétique des structures communales, opte pour la formule « ECO » et prend acte que le coût annuel fixe pour l'audit et le suivi sera de 0,40 € par habitant, soit 914,40 € (sur la base de 2286 habitants).

FRAIS DE FORMATION DE Mlle MAGALI SERRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge le coût de la formation de Mlle Magali SERRE, soit 1.899,00 € par an (3.798,00 € par l'ensemble de la formation du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2012) et autorise le Maire à signer la convention avec le CFA de LORMONT.

Madame le Maire précise que l'Etat versera à la commune une aide financière de 1.800,00 € par an, ce qui ramènera le coût de la formation à 99,00 € pour la 1^{ère} année.

INDEMNISATION DES AGENTS RECENSEURS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le recensement de la population se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2011. La commune a la charge de recruter les agents chargés de collecter les informations auprès de la population. Ces agents sont rémunérés par la commune sur la base de 1,72 € brut par feuille individuelle (une par habitant) et de 1,13 € brut par feuille de logement. L'Etat accorde à la commune une dotation de 4.872,00 €.

Toutefois, Madame le Maire précise que les agents recenseurs sont astreints à suivre une formation de deux jours et doivent effectuer un repérage physique de leur zone d'intervention ; ils engagent donc des frais. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à chacun des quatre agents recenseurs de la commune une indemnité complémentaire de 200,00 € brut.

Questions diverses

- Madame le Maire précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, le prestataire pour les dossiers liés au SPANC est la Société SAUR.
- Madame le Maire fait part des remerciements de M. et Mme COURTIN suite aux marques de sympathie lors du décès de Madame Pierre-André COURREGELONGUE.
- Madame THERON, Maire, donne la composition du nouveau bureau de la Boule Lyonnaise : M. Alain BERNADET (Président), Mme Aline ZIMMER (Vice présidente), M. Gérard VILHES (Secrétaire), M. Gérard ZIMMER (Trésorier).
- Madame Stéphanie BAYLE, Conseillère municipale, donne lecture du compte rendu annuel 2009 du Syndicat ARPOCABE (gestion de l'eau potable). Le Syndicat, qui regroupe les communes d'ARBANATS, PORTETS, CASTRES-GIRONDE et BEAUTIRAN, soit 7.200 habitants compte 3.318 abonnés. C'est la Société Lyonnaise des Eaux qui détient le contrat d'affermage, lequel se termine en 2011. Deux forages fournissent l'eau : celui de Curcié Petiton (sur la commune de PORTETS) a produit 10.350 m³ et celui de la Source de Bellefond (forage de la CUB sur la commune de CASTRES-GIRONDE) a fourni 482.400 m³. 323.646 m³ ont été consommés en 2009, soit une moyenne de 123 litres / habitant / jour. Pour un abonnement de 120 m³, le coût pour le particulier est d'environ 1,64 € / m³. Le réseau comprend 92 km decanalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H45.